

la mutualisation des coûts quant au traitement du calcaire en amont de la distribution

- Session : 2011-2012
- Année : 2011
- N° : 69 (2011-2012) 1

Question écrite du 04/10/2011

- de FOURNY Dimitri
- à HENRY Philippe, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité

Voici plusieurs mois j'interrogeais Monsieur le Ministre au sujet de la présence massive de calcaire dans certains secteurs de distribution en particulier à Neufchâteau qui est tantôt alimenté par le captage de Chassepierre, tantôt par celui de l'Eau d'Heure. Ce qui entraîne une variation du niveau de calcaire et qui a un impact non négligeable sur le fonctionnement de certains appareils.

Dans sa réponse Monsieur le Ministre indiquait : « Il n'est pas envisagé une éventuelle indemnisation de la Région dans les frais occasionnés par une eau jugée calcareuse ce qui, j'attire votre attention là dessus, est le cas pour un grand nombre de citoyens wallons. J'attire votre attention sur le fait que cela conduirait à augmenter la facture d'eau de l'ensemble des citoyens. ».

J'ai pris bonne note de sa réponse qui n'est cependant pas satisfaisante au regard de certaines situations.

Ainsi dans les zones où l'eau s'avère excessivement calcaire les usagers doivent faire face à des problèmes à répétition au niveau du matériel électroménager qui a beaucoup de mal à fonctionner correctement et de façon durable.

Cela nécessite souvent l'installation d'adoucisseurs qui s'avèrent coûteux au placement et à l'usage.

Alors qu'il est beaucoup question d'harmonisation, de cohérence renforcée notamment au sein du principal distributeur d'eau wallonne, n'est-il pas envisageable de mutualiser ces coûts qui pèsent davantage dans certaines zones ?

Par ailleurs, ne devrait-on pas veiller au respect d'un taux de calcaire à ne pas dépasser. Est-il envisageable d'imposer une fourchette à l'intérieur de laquelle les distributeurs devraient s'inscrire ?

Quelles sont les normes pratiquées par chacun des opérateurs wallons (Cile, SWDE, ?)

Qu'en est-il des normes pratiquées dans les autres Régions ?

Réponse du 24/11/2011

- de HENRY Philippe

L'eau distribuée à Neufchâteau répond à toutes les normes européennes et sa dureté vaut environ 35 degrés français. Le captage dont elle provient (Foreville-Chassepierre) alimente depuis toujours d'autres communes luxembourgeoises, sans que des plaintes relatives à la dureté aient y été enregistrées.

En Wallonie, la dureté de l'eau distribuée peut atteindre les 50 degrés français dans certaines zones du Hainaut et de la province de Liège. Il n'existe pas de norme en Europe ou ailleurs concernant le calcaire puisqu'il s'agit d'un élément naturel et normal dans la composition des eaux souterraines.

Le coût du traitement du calcaire en amont de la distribution, soit l'adoucissement centralisé de l'eau, est estimé à 0,35 €/m³ distribué (frais d'investissements + frais de fonctionnement), selon les dernières études de faisabilité menées par certains producteurs. Cela représenterait une augmentation du coût-vérité distribution (CVD) de l'ordre de 15%. Ce coût apparaît plus élevé encore pour de petites unités de traitement.

Cette opération pose également des problèmes environnementaux d'ampleur variant suivant la technique mise en œuvre : surconsommation d'eau et rejet d'eaux usées, production de boues à valoriser ou à éliminer.

Certes, pour bon nombre de consommateurs, l'adoucissement centralisé par le distributeur d'eau représenterait une économie et même une sécurité vis-à-vis d'un adoucissement domestique excessif pouvant se révéler nocif.

La mutualisation des coûts entre les consommateurs existe par ailleurs, notamment pour les zones desservies par la SWDE car celle-ci pratique un prix unique pour tous ses clients.

A l'échelle de la Wallonie, les investissements nécessaires pour traiter toutes les eaux calcaires, prédominantes comme l'honorable membre le sait, sont évalués à plusieurs centaines de millions d'euros.

Il paraît aujourd'hui peu opportun d'orienter les moyens financiers disponibles vers ce type d'investissements alors que les besoins de modernisation des infrastructures de production et de distribution existants sont importants.